

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Septembre 2023

L' an 2023 et le 19 Septembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie - Salle du Conseil sous la présidence de  
BARTIER Alain Maire

**Présents** : M. BARTIER Alain, Maire, Mmes : BLANC Ingrid, MANIA Stéphanie, OTENDE Juliette, MM : BATON Stéphane, BOITEL Patrick, BRIET Cédric, DESBONNET Guillaume, DUHAMEL Fabien, FRANCOIS Gervais, FRANCOIS Lucien, GERVAIX PHILIPPE, MAYEUR Gilbert;

Excusé :FOURMAUX Jean-François  
Absents : M. ALDEGHERI Patrick,

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 12/09/2023

**Date d'affichage** : 12/09/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
le : 21/09/2023

et publication ou notification  
du : 19/09/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Lucien François

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Vente d'un bien communal - 2023\_21D  
DM1 - Annule et remplace la précédente - 2023\_22D

Vente d'un bien communal  
réf : 2023\_21D

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,  
Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Vu la délibération 2022\_002D voté le 17 janvier 2022 désaffectant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune,

Considérant que l'immeuble appartient au domaine privé communal,

Considérant que le recours au service des Domaines n'est pas obligatoire,

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) en date du 17/03/2022,  
 Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Acq évalués par les agents immobiliers.

Considérant le cahier des charges ainsi établi, Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente. Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'aliénation après déclassement de l'immeuble sis 7, rue de la République - 62144 Acq;
- DIT que les clauses du cahier de charges sont satisfaisantes, et s'accorde la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;
- **APPROUVE** le cahier des charges et notamment le prix qu'il y prévoit soit 141000€ FAI soit 137 000€ net vendeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DM1 - Annule et remplace la précédente  
 réf : 2023\_22D

Considérant qu'il est nécessaire :

- de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au Budget Primitif 2023, afin de régler des dépenses engagées, et de régulariser des écritures comptables.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6042 (repas cantine, reliures...)	2500	2051 (segilog)	
60623 (alimentation)	2061.9	2183 achat téléphones fix	
615231 (voies réseaux)	2000		
624 (transport collectifs)	1000		
6288 (changement compte ADS+ajouts credits)	4897.68		
6411 (augmentation du SMIC)	3500		
6413 personnel non titulaire (toussaint)	1000		
65811 (ségilog)	36		
657351 (régul compte ADS)	-2897.68		
7391118 restitution au titre des dégrèvements sur contribution direct	1106		
65311 indemnités de fonctions	500		
6161 assurances	-433.7		
023 Virement section investissement	1210.8		
<b>Total</b>	<b>16481</b>	<b>Total</b>	
Recettes		Recettes	
73111 impots (balance, compensation dégrèvements)	1106	021 virement section fonctionnement	
73211 (CUA)	15375		
<b>Total</b>	<b>16481</b>	<b>Total</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la modification budgétaire.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Complément de compte-rendu:**

#### Commission Action sociale

- 2 personnes âgées bénéficient toujours de visites de convivialité par les services civiques de la CUA.
- La prochaine permanence mutuelle communale aura lieu 24 octobre prochain (sur RDV).
- Des ateliers portant sur la consommation énergétique, organisés en collaboration avec la Maison de l'Habitat Durable de la CUA, seront proposés aux habitants. Ils seront programmés courant octobre ou novembre.

#### Commission Animation/école

- Une étude sur l'évolution du taux journalier des animateurs sera menée avec une projection budgétaire pour l'année prochaine.
- Les exposants ont été relancés pour le marché de Noël. De nouvelles candidatures ont été reçues. Une vingtaine de stands sera installée.
- Les inscriptions pour le centre d'automne ont été lancées. Actuellement, seule la première semaine sera assurée au vu du nombre d'inscription.

#### Commission Communication/vie associative

- 15 associations acquises pour cette nouvelle rentrée (une nouvelle association : Acq'adémie, oeuvrant pour la pratique musicale des enfants).
- Une réunion avec l'ensemble des associations a été organisée afin de mettre à jour les horaires d'occupation des salles.

#### CMJ

- La reprise du Conseil Municipal Jeunes aura lieu le 29/09/2023.
- Une soirée des jeunes sera organisée le 21/10/2023, à la salle des fêtes.

#### Commission Travaux

- Des plans actualisés du réaménagement du centre-bourg ont été reçus. Une nouvelle rencontre entre la mairie, la CUA et le département se tiendra le 28/09/2023 afin de déterminer collectivement les derniers ajustements (zones de stationnement devant l'école).
- 12 tontes étaient prévues pour la période estivale. 8 ont été faites actuellement.
- Le tracteur sera réparé au lycée agricole de Savy-Berlette très prochainement.

Séance levée à: 21:15

En mairie, le 19/09/2023  
Le Maire  
Alain BARTIER